

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RENOLIT HLT 2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Graisse

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRIFIANT FRANCE  
1, rue Lavoisier  
92000 Nanterre  
France

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00  
Télécopie :: +33 (0) 1 41 37 42 99

Personne à contacter: Département Sécurité Produit  
Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00  
Télécopie :: +33 (0) 1 41 37 42 99  
E-mail: info.fds@fuchs.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

##### Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

#### Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

#### 2.2 Éléments d'Étiquetage

Nom du produit: RENOLIT HLT 2



**Mentions d'Avertissement:** Attention

**Déclaration(s) de risque:** H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence**

**Prévention:** P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

**2.3 Autres dangers:** Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Informations générales:** Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans huile synthétique.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
composé hétérocyclique de l'azote	EINECS: 202-414-9	1,00 - <2,50%	01-2119777867-13	
antioxydant phénolique	EINECS: 204-881-4	0,25 - <1,00%	01-2119565113-46	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.  
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Classification**

Désignation chimique	Identificateur	Classification
composé hétérocyclique de l'azote	EINECS: 202-414-9	CLP: Skin Corr. 1C;H314, Eye Dam. 1;H318, STOT RE 2;H373, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H302; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 1
antioxydant phénolique	EINECS: 204-881-4	CLP: Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410

CLP: Règlement n° 1272/2008

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**4.1 Description des premiers secours**

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

**Contact avec la Peau:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

**Ingestion:** Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter un médecin en cas de symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

Nom du produit: RENOLIT HLT 2

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
- Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Non applicable

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de Contrôle

###### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

###### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

<b>Informations générales:</b>	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.
<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour letransvasement. Éviter le contact avec les yeux. éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
<b>Protection de la peau</b> <b>Protection des Mains:</b>	Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: >= 480 min Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm  éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respecter.
<b>Autres:</b>	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire:</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
<b>Dangers thermiques:</b>	Non connu.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
<b>Contrôles environnemen- taux:</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Pâte
<b>Couleur:</b>	Marron clair
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>pH:</b>	Non applicable
<b>Point de congélation:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable aux mélanges.

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%)-:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%)-:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité:</b>	0,84 g/ml (25 °C)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Température de décomposition:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>NLGI:</b>	2
<b>Propriétés explosives:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>9.2 AUTRES INFORMATIONS</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque une irritation des yeux

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

<b>Ingestion</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 63.250 mg/kg

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

---

**Substance(s) spécifiée(s)**

composé hétérocyclique de l'azote DL 50 (Rat): 1.265 mg/kg (OECD 401)

antioxydant phénolique DL 50 (Rat): 2.930 mg/kg (OECD 401)

**Contact avec la peau**

**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

antioxydant phénolique DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

**Inhalation**

**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

composé hétérocyclique de l'azote OECD 404 (Lapin):  
Corrosif.

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

composé hétérocyclique de l'azote OECD 405 (Lapin):  
Corrosif.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:**

Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

composé hétérocyclique de l'azote Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

antioxydant phénolique Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres Effets Néfastes:** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Poisson**

**Substance(s) spécifiée(s)**  
composé hétérocyclique de l'azote CL 50 (Poisson, 96 h): 0,3 mg/l (OECD 203)

**Invertébrés Aquatiques**

**Substance(s) spécifiée(s)**  
composé hétérocyclique de l'azote CE50 (Daphnie, 48 h): 0,136 mg/l (OECD 202)

**Toxicité chronique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Invertébrés Aquatiques**

**Substance(s) spécifiée(s)**  
antioxydant phénolique NOEC (Daphnie, 21 jr): > 0,39 mg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Substance(s) spécifiée(s)**  
composé hétérocyclique de l'azote CE50 (Algue, 72 h): 0,03 mg/l (OECD 201)  
NOEC (Algue, 72 h): 0,11 mg/l

**12.2 Persistance et Dégradabilité**

**Biodégradation**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

**Substance(s) spécifiée(s)**  
composé hétérocyclique (OECD 301B) Le produit n'est pas biodégradable.  
de l'azote  
  
antioxydant phénolique 30 % (OECD 302C)

**12.3 Potentiel de Bioaccumulation**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.  
**Substance(s) spécifiée(s)**  
antioxydant phénolique Peut s'accumuler dans les organismes.

**12.4 Mobilité dans le Sol:**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

**12.6 Autres Effets Néfastes:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

**Codes européens de déchets**

12 01 12\*: déchets de cires et graisses

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**ADR/RID**

14.1 Numéro ONU: —  
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —  
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport  
Classe: Marchandises non dangereuses  
Étiquettes: —  
N° de danger (ADR): —  
Code de restriction en tunnel: —  
14.4 Groupe d'Emballage: —  
14.5 Dangers pour l'environnement: —  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

**ADN**

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**IMDG**

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
  - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**IATA**

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom de transport complet: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
- 14.4 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:** aucune

**Nom du produit:** RENOLIT HLT 2

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Informations de révision:** Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**AUTRES INFORMATIONS:** La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

**Date de Révision:** 09.01.2020

**Avis de non-responsabilité:** Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.